



Avis a tiers détenteur sur compte bancaire

Par **Bidoune**, le **16/05/2008 à 15:55**

Bonjour,rnrnJ'ai constaté ce matin en consultant mes comptes qu'un avis a tiers détenteur avait été déposé sur mon compte bancaire. rnrnNe reussissant a joindre mon conseiller bancaire je viens poser ma question ici en espérant que j'aurais plus de chance.rnrnDonc cet avis a tiers détenteur a eu pour effet de me vider mon compte, (un peu plus de 400 euros), et cela n'épongeant pas ma dette totalement je voudrais savoir si je remet de l'argent sur mon compte est ce qu'il va être aussi pris ou bien est ce qu'il faut qu'un nouvel avis soit déposé ??rnrnMerci pour vos réponses !

Par **Lolotiti**, le **19/05/2008 à 20:30**

Bonsoir,rnSi vous remettez de l'argent sur votre compte, le trésor public se servira jusqu'au recouvrement total de la dette. Cette avis à tiers détenteur restera actif dans que la dette ne sera pas épongée.rnrnCordialement.